



EXPERTISE COMPTABLE

Inscrite au tableau de l'Ordre
de la Région de MontpellierTél. 04 67 94 83 06
Fax. 04 67 94 99 29Adresse électronique :
courriel@augefi.fr
www.augefi.fr

Agde, le 27/11/2009

UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE

RAPPORT FINANCIER 2008/2009**I- DILIGENCES EFFECTUEES**

L'organisation comptable et administrative de l'association a évolué au cours de l'exercice 2008/2009 ce qui nous a permis de contrôler l'ensemble des documents comptables induits par l'activité de l'association à l'exception des frais de déplacements et des encaissements des cotisations. Pour ces derniers éléments justificatifs, nous avons réalisé par sondage des tests sur 18 relevés de frais et sur 6 remises de chèques de cotisations.

Nous avons vérifié également les documents et le correct traitement comptable des salaires versés sous forme de chèques emploi associatif.

Nous avons relevé les points suivants :

- La procédure de paiements des factures demande une double signature (du président et du trésorier) sur le chèque. Cette procédure permet que le président et le trésorier valident le paiement de la dépense. Il est important de rappeler que toute dépense engagée par l'association supérieure unitairement à 20 euros doit être soumise à l'approbation préalable du président.
- Compte "Documentation pédagogique" : pour justificatif d'une dépense, nous avons retrouvé seulement la photocopie au lieu de l'original de la facture qui doit justifier la dépense (Fournisseur Art Top 2000).
- Compte "Fête de fin d'année" : il n' a pas été fourni de pièce justificative par le prestataire pour un spectacle organisé par l'association d'une valeur de 150 euros.
- Compte "Déplacements professeurs" : nous avons relevé des éléments rectifiés ou barrés sur les feuilles de remboursement des frais engagés. Il serait utile, lors du contrôle par l'association des données, de matérialiser sur les relevés rectifiés la justification des modifications.

Nous avons effectué quelques régularisations d'écritures qui correspondaient pour l'essentiel à des erreurs d'affectation comptables bénines.

Nous avons effectué l'inventaire des immobilisations et enregistré les écritures d'amortissement.

Nous avons enregistré les écritures d'inventaire, telles que les charges à payer et les charges constatées d'avance.

Enfin nous avons réalisé des contrôles de cohérence et de vraisemblance des comptes annuels.

II - COMMENTAIRES SUR LE RESULTAT

L'exercice comptable fait apparaître un bénéfice de 10.121,93 € ; il était en bénéfice de 8550,85 € pour l'exercice précédent.

Note importante destinée au lecteur des comptes :

L'association a changé sa date de clôture des comptes lors de l'exercice 2008. La nouvelle date de clôture des comptes était le 31/08/2008. Par conséquent, l'exercice précédent a duré 14 mois ce qui doit être pris en compte lors de la comparaison avec les chiffres de l'exercice arrêté au 31/08/2009 qui est d'une durée de 12 mois.

Les postes suivants présentent des variations significatives :

	Variation	31/08/2009	31/08/2008
cotisations	-1%	94 960	95 970
charges externes	-3%	73 992	76 083

En observant le détail du poste ci-dessus, on remarque les variations suivantes :

	Variation	31/08/2009	31/08/2008
Documentation	17%	5995	5125
Publicité	13%	3938	3489
Déplacements des professeurs	-14%	40397	47206
Téléphone	-31%	1256	1827
Salaires	11%	6580	5936

III - COMMENTAIRES SUR LE BILAN

- Variation des disponibilités : Les soldes bancaires sont passés de 56 890 € au 1er septembre 2008 à 63 942 € au 31 août 2009, soit une progression de 12,4 %.
- Le solde bancaire présente un écart positif de 426€ avec le solde bancaire comptable au 31/08/2009. Cette différence sera comptabilisée en produits exceptionnels lors du prochain exercice.
- Acquisitions d'immobilisations : Les acquisitions de l'exercice représentent 18 immobilisations (mobilier et matériel de visionnage) pour une valeur de 5 411 €

La valeur brute des immobilisations détenues au 31/08/2009 est de 17 427 €.

Le passif du bilan est constitué des fonds propres de l'association pour 71 626 €.
Il n'y avait aucune dette au 31 août 2009.

CONCLUSION

Notre mission de présentation des comptes annuels nous a amené à établir l'attestation sans observation jointe aux comptes annuels qui sont tenus à votre disposition au siège de l'association et sur le site Internet.

Mr GIORDANO Sébastien, expert-comptable

